



Par SDÉ et courriel

Le 2 novembre 2023

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Télec. : 514 289-2007
C. élec. : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Offre de gestion de la demande de puissance – clientèle affaires
Votre dossier : R-4208-2022 Phase 2
Notre référence : LTG07086

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), dépose ses commentaires relativement aux demandes de remboursement de frais des intervenants à l'occasion de la phase 2 du dossier mentionné en objet.

Le Distributeur s'en remet à la Régie quant à l'utilité des interventions ainsi qu'au caractère nécessaire des frais réclamés par les différents intervenants au dossier. Il souhaite néanmoins faire part de certains commentaires et demande respectueusement à la Régie de les considérer dans l'appréciation des frais réclamés.

Le total des frais réclamés pour la phase 2 du dossier s'élève à 240 k\$. Le tableau 1 présente les frais réclamés pour la présente phase. Pour cette phase, aucun budget n'avait été demandé par la Régie ni présenté par les intervenants.

TABLEAU 1 :
FRAIS RÉCLAMÉS PAR LES INTERVENANTS
(HONORAIRES, ALLOCATION FORFAITAIRE, DÉPENSES ET REMBOURSEMENT DES TAXES)

Intervenant	Montant réclamé (\$)
AHQ-ARQ	31 194
AQCIE-CIFQ	9 991
FCEI	38 687
GRAME	45 694
RNCREQ	38 043
ROÉÉ	37 316
SÉ	39 982
Total	240 907

Note 1 : L'AQCIE-CIFQ a interrompu sa participation en date du 18 juillet 2023 ([C-AQCIE-CIFQ-0004](#)).

Le Distributeur note que la moyenne des frais demandés se situe à environ 34 000 \$ par intervenant. À titre comparatif, la moyenne des frais octroyés dans la phase 2 de la demande du Distributeur relative à la GDP Affaires (R-4041-2018) était d'environ 48 000 \$ par intervenant, pour un dossier plus complexe, qui portait sur l'établissement d'une nouvelle option tarifaire de GDP Affaires et ayant fait l'objet d'une audience deux fois plus longue que le présent dossier. Ce dernier, qui s'inscrit quant à lui dans la continuité de l'offre existante, a bénéficié d'un traitement réglementaire simple et efficace et, de l'avis du Distributeur, cela doit se refléter dans les frais à être accordés aux intervenants.

Le Distributeur relève que certains intervenants, soit le GRAME, le ROÉÉ, et Sé, ont présenté une preuve qui s'attarde davantage à des éléments ne concernant pas directement la demande d'approbation soumise par le Distributeur, soit les sujets des moyens utilisés par les adhérents pour la réduction de la charge en pointe et les aides financières pour l'acquisition d'équipements permettant la gestion de la demande de puissance.

À cet égard, le Distributeur observe que le GRAME présente les frais totaux les plus élevés de l'ensemble des intervenants, avec un nombre d'heures d'analyse demandé (92,8 heures) largement supérieur à la moyenne (64 heures). Or, le Distributeur estime requis de relever que le GRAME a essentiellement cherché à justifier le besoin de prévoir des améliorations à l'OGA permettant de réduire les impacts du recours aux combustibles fossiles, mais cela sans réelle possibilité d'application aux hivers visés par la présente demande (2023-2024 et 2024-2025).

De plus, le Distributeur souligne que le nombre d'heures d'analyse de l'AHQ-ARQ (72 heures) est supérieur à la moyenne des intervenants et paraît élevé en regard du contenu de la preuve de l'AHQ-ARQ, laquelle ne présente pas d'analyse approfondie.

Enfin, le Distributeur s'en remet à la Régie quant à la portée à donner aux discussions sur la situation des adhérents des hivers précédents à la GDP Affaires, amenées par le RNCREQ et SÉ.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ

MMC/jg

c. c. : Intervenants